

Fiscalité

Les lois fiscales yougoslaves ont changé rapidement au cours des dernières années, et elles varient d'une république à l'autre. Pour obtenir des détails en la matière, il vaut mieux consulter des avocats locaux.

Achats de l'État

Sauf pour le matériel de défense, la Yougoslavie n'a pas d'organisme d'achat gouvernemental. Les achats publics passent par des entreprises de commerce extérieur qui se spécialisent dans les articles qui intéressent le gouvernement. Les appels d'offres de l'État sont publiés dans *Sluzbeni List SFRJ*, journal officiel du gouvernement yougoslave. Souvent, l'organisme gouvernemental intéressé invite aussi les fournisseurs étrangers connus à présenter des soumissions.

Contrôle des exportations par le Canada

Le Canada limite l'exportation de certains produits vers la Yougoslavie. Vous pouvez obtenir plus de détails à ce sujet à l'adresse suivante :

Direction du contrôle des exportations (ESE)
Ministère des Affaires extérieures
Édifice L.B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-2387
Télex : 053-3745